

PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2015 A 19 H 00 A LA SALLE
POLYVALENTE –CHARNOT/FULLY

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue les personnes présentes, ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance.

Nous saluons tout particulièrement **Pierre Tauxe**, nommé dans les rangs du PDC, en remplacement de **Claude-Alain Granges** qui a démissionné suite à un déménagement avec changement de commune. Nous le remercions pour son art oratoire et pour l'aisance dans la manipulation des chiffres dont il a fait preuve lors des travaux effectués avec la Cogest.

L'assemblée prend connaissance de la démission d'un autre conseiller général, **Fabien Spina**, du groupe MISE, qui a également déménagé et quitté notre commune. Nous le remercions pour sa capacité d'écoute attentive et respectueuse et pour ses capacités d'analyse et de synthèse.

Pierre Tauxe se présente : marié, père de deux filles, il n'est pas novice en la matière car il a déjà évolué au sein du Conseil général pendant douze ans. Bon nombre de personnes dans l'assemblée le connaissent déjà. Il avait notamment travaillé comme rapporteur pour la sous-commission des SI.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes qui se trouvent dans le deuil, dans des situations douloureuses, pénibles.

Plus particulièrement à Olivier Rausis de la presse, pour le décès de son papa, Jacques Rausis.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du mardi 31 août 2015
3. Election complémentaire à la commission de gestion
4. Budget 2016 – Municipalité – Services Industriels
5. Demandes de prorogation de crédit budget/comptes 2015 de la Municipalité
 - a. 750.501.27 Digue du village de Saxé – eaux claires + 750.661.13 subvention torrent de Saxé
 - b. 800.501.01 Accès et place de traite
6. Demande de prorogation de crédit et crédit supplémentaire budget/comptes 2015 de la Municipalité 210.503.08. Toiture Collège Saxé
7. Demande de crédit supplémentaire budget/comptes 2015 de la Municipalité 340.506.00 Complément CO
8. Demande de crédit d'engagement pour l'agrandissement, la rénovation et la mise en conformité de la Crèche/UAPE POUCE et l'administration de parents d'accueil à Vers l'Eglise (ancienne école des garçons)
9. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil général demande s'il y a des propositions de modification de cet ordre du jour.

Flavien Bender, président de la Cogest et au nom de celle-ci, demande de retirer le point 8, pour permettre au conseiller municipal **Grégory Carron**, chargé du dossier, de rendre un dossier plus étoffé.

Nous passons au vote et c'est à l'**unanimité**, avec la suppression du point 8, que l'ordre du jour est accepté. Le point 9 « Divers » devient donc le point 8.

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences

Excusés : Géraldine Granges-Guenot
 Jennifer Lygren
 Sandy Pravato
 Anouchka Plaschy
 Philippe Salomon (administration communale)

2. PV de la séance du 31.08.2015

Le PV a été transmis en version papier avec la convocation pour la présente assemblée générale. Aucune modification n'est demandée, nous passons au vote :

Le PV est accepté tel que présenté à l'**unanimité**.

3. Election complémentaire à la commission de gestion

Les deux membres démissionnaires du Conseil général font partie de la Cogest, et, pour rappel, les membres de la Cogest sont élus en assemblée plénière.

Si le groupe MISE n'a pas de remplaçant pour un nouveau conseiller général, en attendant une nomination par les parrains de la liste, deux conseillers généraux, Ludwig Haas du groupe PDC et Vincent Günther du MISE, se mettent à disposition pour rejoindre les membres de la Cogest.

Michel Dorsaz, président du Conseil général, nous informe que, selon le règlement du Conseil général, le vote doit se faire à bulletin secret. Il ose penser que les conseillers généraux présents décident d'alléger ce formalisme en acceptant un vote à main levée. Aucune personne dans la salle ne s'y oppose.

Nous passons au vote et c'est à l'**unanimité** que ces deux candidats sont élus.

Merci à tous et surtout aux deux nouveaux élus.

4. Budget 2016 – Municipalité – Services Industriels

La parole est donnée à **Flavien Bender**, président de la Cogest. Tout d'abord il remercie tous les partenaires de la commune pour leur flexibilité lors des rencontres avec la Cogest, avec une mention particulière au caissier communal, Patrick Arlettaz, pour sa disponibilité et pour la bonne tenue des comptes municipaux.

Il affirme que ce soir il lui est difficile d'être un homme de consensus. En effet ce budget le laisse perplexe. Les charges ne sont pas maîtrisées et de nombreuses économies supplémentaires auraient pu être réalisées. Il poursuit en critiquant la gestion de chantiers en cours (centre du village, skate-park, sécurité,...) et l'accroissement de l'aide sociale (commune trop attrayante). Il termine en se disant insatisfait de la réponse de l'exécutif à la motion demandant la création d'un fonds d'investissement qui serait alimenté par les recettes du nouveau droit sur les mutations.

Michel Dorsaz lui fait remarquer qu'il s'exprime à titre personnel, qu'il critique des décisions antérieures du Conseil général et que son rapport ne présente pas l'opinion de la majorité des membres de la Cogest qui a accepté le budget tel que présenté.

La parole est donnée à **Célestin Taramarcz**, du groupe MISE. Le groupe salue la bonne tenue du budget et affirme qu'il s'agit du budget d'une commune qui a peu de moyens et auquel il n'y a pas grand-chose à enlever.

Le MISE soutient le budget.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR. Il appuie les propos du président de la Cogest en rapportant qu'il n'y a aucune volonté d'économie, ni de fixation de priorités.

Le groupe PLR ne donne pas de mot d'ordre pour ce budget.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, du groupe UDC. Il parle de l'augmentation des charges. Avec une hausse de 9%, nous ne pouvons pas dire que les charges sont maîtrisées. Le groupe trouve cette hausse inacceptable, relevant en particulier l'explosion des coûts dans le domaine de la petite enfance. Le groupe UDC refuse le budget tel que présenté.

Jérôme Desmeules souligne qu'il déplore, en tant que vice-président de la Cogest, le rapport de Flavien Bender, car il s'agit là d'une intervention purement personnelle. Il confirme que les membres de la Cogest ont donné un avis positif au budget 2016.

La parole est donnée à **David Diamantini**, du groupe PDC. Le groupe salue la bonne maîtrise de charges, leur augmentation concernant surtout les charges liées, et le fait que le degré d'autofinancement dépasse les 110%.

Le groupe PDC soutient et accepte le budget 2016.

La parole est donnée à l'exécutif par son président **Edouard Fellay** qui communique que le budget 2016 de la commune de Fully fait part d'une marge d'autofinancement de 6,79 millions de francs sur un total

de revenus de 40,32 millions. Les investissements se montent à 6,15 millions, le degré d'autofinancement consolidé atteint les 110%.

Il confirme que tout le Conseil municipal a travaillé d'arrache-pied pour parvenir à un degré d'autofinancement de 110% et a la volonté d'en faire de même les prochaines années. Des priorités ont été fixées, les charges sont maîtrisées, mais nous devons faire avec des moyens qui sont limités. Il précise que, malgré les importants investissements réalisés ces dernières années, à l'image du CO Fully-Saxon (13 millions de francs pour la commune), l'endettement demeure mesuré.

Edouard Fellay remercie le vice-président de la Cogest, **Jérôme Desmeules**, d'avoir rectifié la position de cette commission sur l'acceptation par ses membres du budget 2016. Il se déclare surpris par la position personnelle du président de ladite commission lors de son intervention concernant le budget 2016. Il encourage à accepter le budget 2016.

La parole est donnée à **Caroline Ançay**, conseillère municipale, concernant le compte 700.312.01. Suite à l'arrêt de l'usine électrique et malgré cet état de fait, la conduite forcée a dû rester pleine d'eau. Nous avons pu soutirer l'eau de Planuit, ce qui actuellement n'est plus possible.

Les Fr. 160'000.- servent à la réhabilitation qui voit le jour pour réactiver le pompage.

La parole est donnée à **Vincent Maret**, rapporteur de la Cogest et conseiller général PDC, il dit regretter la position de **Flavien Bender**, président de la Cogest, car elle ne reflète pas du tout la bonne ambiance et la collégialité entretenues tout au long des séances de la commission. Il confirme la décision positive de la Cogest sur le budget 2016.

Plus aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote.

Le Budget 2016 est accepté par 24 oui, 8 non, 5 abstentions.

Michel Dorsaz, président du Conseil général nous demande de voter sur les décisions annuelles d'imposition soit :

Montant de l'impôt personnel (art. 177 LF)	Fr. 20.-
Coefficient	1,3
Indexation	155
Impôt communal sur les chiens	Fr. 140.-
Taux d'intérêt rémunérateur art.193	0.15%
Taux d'intérêt moratoire	3.5 %
Taux d'intérêt de remboursement	3,5 %
Intérêts compensatoire	3,5 %

Nous passons au vote et c'est à l'**unanimité que ces décisions sont acceptées.**

5. Demandes de prorogation de crédit budget/comptes 2015 de la Municipalité

- a. 750.501.27 Digue du village de Saxé-eaux claires Fr. 450'000.-
+ 750.661.13 Subvention torrent de Saxé Fr. 315'000.-

La décision du Conseil d'Etat d'approuver le projet nous a été notifiée le 28 octobre 2015.
L'exécution du projet commencera en 2016, sous réserve de recours éventuel.

- b. 800.501.01 Accès et place de traite Fr. 73'500.-

Le but est la création d'un chemin de traîne et d'une place de traite mobile pour l'alpage de Sorniot.

Sur ces deux sujets aucune demande d'intervention n'est formulée.

Nous passons au vote pour le point a et c'est à **l'unanimité moins un refus et une abstention** qu'il est accepté.

Nous passons au vote pour le point b, c'est à **l'unanimité** qu'il est accepté.

6. Demande de prorogation de crédit et crédit supplémentaire budget/comptes 2015 de la Municipalité 210.503.08. Toiture Collège Saxé

210.503.08 Toiture collège de Saxé Fr. 130'000.- prorogation de crédit
Fr.100'000.- crédit complémentaire

Des infiltrations d'eau sont constatées dans la dalle de toiture du bâtiment du Collège de Saxé. Dès lors des investigations techniques par un bureau spécialisé ont été effectuées ; elles ont permis d'en déterminer les causes. Le budget initial de l'entreprise a largement sous-estimé l'ampleur et la difficulté des travaux à entreprendre, tout en sachant qu'une petite subvention du Canton sera allouée.

La parole est donnée à **Célestin Tarmarcaz**, du groupe MISE, qui relève ce n'est pas la première fois que nous vivons ce phénomène et que, à l'avenir, des devis plus détaillés doivent être exigés. Néanmoins le MISE accepte cette demande.

Plus aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote et c'est **par 33 oui, 2 refus et 1 abstention** que la demande est acceptée.

7. Demande de crédit supplémentaire budget/comptes 2015 de la Municipalité 340.506.00 Complément CO

340.506.00 Complément aménagement CO Fr. 100'000.-

Le budget initial du cuisiniste choisi a largement été sous-estimé s'agissant du coût des aménagements de la cuisine de finition. Une étude sur le choix de la méthode à retenir pour la gestion de la cantine scolaire a été menée. Un rapport détaillé a été présenté en séance extraordinaire de la commission de

gestion et de la commission EEUU en date du 5 octobre 2015. Excepté une abstention, tous les commissaires présents ont validé la proposition du Conseil communal de confier cette gérance à un prestataire de service, moyennant un équipement complémentaire, afin d'assurer des repas en liaison froide (produire, refroidir en cellule, régénérer et servir). La cellule de refroidissement rapide est une enceinte isolée thermiquement comportant un dispositif de production de froid permettant de descendre rapidement la température de plats cuisinés chauds. Elle a été conçue spécialement pour la restauration différée. Le prestataire de service devra disposer de cet appareil.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, conseiller général PLR, qui pose la question suivante :

Le CO de FULLY-SAXON est géré par une association de communes. Ces nouveaux frais peuvent-ils être partagés ?

Edouard Fellay, président de la Municipalité, donne la réponse suivante : la mise en place de la cantine scolaire est assurée par la Commune de Fully, les parents des élèves qui la fréquenteront assumant les frais de repas. Un appel d'offre public a eu lieu et c'est l'entreprise « Les trois petits cochons » qui a obtenu le partenariat (prix du repas Fr. 12.-).

Nous passons au vote et c'est par **32 oui, 2 non et 3 abstentions** que cette demande est acceptée.

8. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil général nous rappelle quelques dates :

3 janvier 2016, vœux des autorités sur le parvis de l'Eglise.

Cycle d'orientation : Inauguration officielle le samedi 16 avril 2016.

Début de l'utilisation par les élèves et leurs enseignants le 04 janvier 2016.

Fête de Noël organisée par la nouvelle société des commerçants le 16.12.2015 de 17h00 à 19h00.

La sortie de la législature aura lieu un samedi au printemps.

La parole est donnée à **Edouard Fellay**, président de la Municipalité. Il nous communique un changement auprès du groupe FMdF SA (72% la Commune / 28 % EOS-Alpiq). Un nouvel actionnaire, la SEIC de Vernayaz, entre en lice et reprend les parts d'EOS/Alpiq.

Les formalités sont accomplies, ainsi que le transfert d'actions, et les nouveaux membres du conseil d'administration sont :

Jérôme Borgeat	Vice-Président
Philippe Délèze	Membre

Les travaux ont débuté aux Garettes. Le dossier est repris avec le nouveau conseil d'administration, l'adjudication de l'architecte sera connue le 16 décembre 2015. Nous espérons qu'en automne 2016 ces constructions seront terminées ; tout laisse à croire que les délais seront tenus.

Merci de la confiance témoignée en acceptant le budget de la Municipalité et des SI 2016 et mes meilleurs vœux à vous tous.

La parole est donnée à **Emmanuel Bender**, conseiller municipal PDC, qui résume en quelques mots ses dossiers. Il affirme que tous sont en bonne voie, certains en phase terminale, d'autre en cours.

Le skate-park :

Il a été décidé, d'entente avec l'Asofy, que dans les premiers temps l'Asofy accompagnera ses utilisateurs. Tout a été mis en place pour une meilleure sécurité possible. L'entretien se fera par les employés communaux car cela est considéré comme un lieu public (tels les jardins d'enfants). Quant au suivi des coûts de construction, il sera fait comme demandé ; des informations seront transmises avec un tableau à trois colonnes.

Le Beach-Volley :

Il a bénéficié de l'apport de sable de la commune de Saxon qui fermait le leur.

La Municipalité équilibre son aide aux différents sports. Elle reste attentive aux besoins et y pourvoit du mieux que possible. De très bons contacts sont entretenus avec les dirigeants.

Le Centre du Village :

Ce chantier touche à sa fin. Au fil du temps et selon les usagers, nous devons effectuer quelques corrections.

La Rte du Chavalard :

C'est le corps de police qui a demandé d'instaurer une zone 30 km/h, car les gens roulent trop vite. Des places de parc permettent aussi de ralentir la circulation.

Le Cimetière :

Le budget est tenu.

La piste cendrée :

Les travaux seront terminés à fin mars.

La déviation de Planuit :

Les travaux ont démarré. Cela faisait plus de vingt ans que ce projet attendait son homologation acceptée depuis peu, et Berne a adjugé les travaux de défrichage. Si tout va bien, les travaux seront bouclés pour fin mars.

Les feux d'avalanche :

Ils n'ont pas pu être posés, ils seront placés d'ici fin janvier.

Le tennis :

Les travaux sont terminés à 80%. Nous devons encore nous déterminer, avec les responsables, sur les places de parc devant l'infrastructure, par exemple en faire seulement quatre à proximité, dont pour handicapés et deux pour dépose de matériel, et non quinze comme prévu initialement, les places de parc du CO pouvant servir pour l'usage courant.

Le Rond point du Petit Pont:

Nous voyons enfin une structure se dessiner, la fluidité du trafic s'en est ressentie. Les travaux seront terminés en 2016 dès que les conditions le permettront. Le budget est respecté jusqu'ici.

Emmanuel Bender nous souhaite encore une belle soirée et de belles fêtes avec nos familles.

La parole est donnée à **Stéphane Bessero**, conseiller municipal MISE. Il trouve l'intervention du président de la Cogest relative au budget très personnelle et abrupte. L'augmentation de l'aide sociale se fait ressentir dans tout le canton, Fully n'est pas le vilain petit canard à la traîne. Les immeubles qui se construisent ne sont pas tous à bon marché.

La politique de l'urbanisme à Fully doit viser à permettre l'accueil de jeunes, seuls ou en famille, tout en respectant la loi du marché. Notre travail se fait consciencieusement et sous la responsabilité de l'exécutif.

Bonnes fêtes à tous.

La parole est donnée à **Alexandre Caillet**, conseiller municipal UDC. Il souligne l'esprit d'indépendance de notre commune et relève le bon travail effectué par le Conseil général.

Bonne fête à tous.

La parole est donnée à **Laurent Baillif**, président de la commission des affaires sociales. Nous avons donné un avis défavorable à la demande de crédit d'engagement pour l'agrandissement, la rénovation et la mise en conformité de la crèche /UAPE Pouce et l'administration de parents d'accueil à Vers l'Eglise (ancienne école de garçons), non pas pour un refus définitif mais pour donner la possibilité à **Grégory Carron**, conseiller municipal en charge du dossier, de présenter un plan plus détaillé et plus solide que celui présenté à ce jour. Car nous avons ressenti les mêmes craintes que celles soulevées par l'ensemble des conseillers généraux.

La parole est donnée à **Flavien Bender**, président de la Cogest. Il remercie Emmanuel Bender pour son éclairage sur le dossier du Beach Volley et s'excuse des propos qu'il a tenus, relevant qu'il a été mal informé. En ce qui concerne le social, son avis diverge de celui du Conseil municipal.

Michel Dorsaz, président du Conseil général, conclut en rapportant qu'il a suivi l'évolution du chantier du CO. Il souligne l'excellent travail des instances communales, tant au niveau du suivi de l'avancement des travaux que sur le plan financier. Nous avons la chance d'avoir une administration municipale travaillant consciencieusement et dans l'intérêt de la population de Fully.

Bonnes fêtes à tous.

Il clôt la séance à 20h40 et invite l'assemblée à partager un apéro de fin d'année.

Le Président

La Secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken